

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

9 novembre 2021

Date d'affichage :

19 novembre 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **15 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET (à partir de la question n° 12), Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 19), MM. CHASSAING (à partir de la question n° 9), DE ROCQUIGNY (jusqu'à la question n° 32), DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 21), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL (à partir de la question n° 13), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 11

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 18

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
absent jusqu'à la question n° 8

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 33

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 22

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
absente jusqu'à la question n° 12

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Charles BRAULT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2021**

QUESTION N° 13

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes

RAPPORTEUR : Sandrine ROUSSEL

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 5 novembre 2021.

Pour des nécessités de services, il est nécessaire de créer et supprimer les postes suivants :

1) En lien avec les avancements de grade, les postes suivants doivent être transformés :

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création / suppression</u>
3 postes d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade	3 postes d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Communication DAG	01/12/2021
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade	1 poste d'adjoint administratif	DSTAU	01/12/2021
3 postes d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade	3 postes d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	DEJ	01/12/2021
8 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade	8 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6 DSTAU 2 DEJ	01/12/2021
5 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade	5 postes d'adjoint technique	2 DSTAU 1 PM 2 DEJ	01/12/2021
2 postes d'ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade	2 postes d'ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	DEJ	01/12/2021
1 poste d'agent de maitrise principal	Avancement de grade	1 poste d'agent de maitrise	DCVA	01/12/2021
1 poste de brigadier-chef principal	Avancement de grade	1 poste de brigadier	Police Municipale	01/12/2021
1 poste d'animateur principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade	1 poste d'animateur	DEJ	01/12/2021
3 postes de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade	3 postes de rédacteur	2 DRH 1 DAG	01/12/2021
1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade	1 poste de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Secrétariat général	01/12/2021
1 poste de chef de service PM principal de 1 ^{ère} classe	Avancement de grade	1 poste de chef de service PM principal de 2 ^{ème} classe	Police Municipale	01/12/2021

2) De plus, pour des nécessités de services, doivent être effectuées les modifications suivantes au tableau des effectifs :

<u>Poste(s) créé(s)</u>	<u>Motifs</u>	<u>Poste(s) à supprimer</u>	<u>Direction</u>	<u>Date de création / suppression</u>
1 poste d'assistant d'enseignement artistique 12h40 (63,35%)	Modification du taux d'emploi pour compenser le départ d'un agent	1 poste d'assistant d'enseignement artistique 8h50 (42,5%)	DCVA	01/12/2021
1 poste de gardien brigadier de police municipale	Nomination d'un ASVP, titulaire de la filière technique, dans la filière de police municipale	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Police municipale	01/01/2022
1 poste d'adjoint technique à temps non complet 90% (31h30/35 ^{ème})	Modification du taux d'emploi, suite à transformation de poste au conseil du 27 septembre 2021 et remplacement d'un départ pour disponibilités pour convenances personnelles	1 poste d'adjoint technique à temps non complet 30/35 ^{ème}	DEJ	16/11/2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser la création et la suppression des postes susvisés, à compter de la date figurant dans le tableau.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 novembre 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL